

DEPARTEMENT  
DES  
**DEUX-SEVRES**



**VILLE DE NIORT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 19 DÉCEMBRE 2014**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 42

Convocation du Conseil Municipal :  
le 12/12/2014

Affichage du Compte-Rendu Sommaire  
et affichage intégral :  
le 26/12/2014

**Délibération n° D-2014-526**

**Provision pour risques et charges de fonctionnement courant -  
Inscriptions comptables - Règlement amiable avec les  
Organismes de Gestion des Etablissements Catholiques  
d'enseignement (OGEC)**

**Président :**

**MONSIEUR JÉRÔME BALOGÉ**

**Présents :**

Monsieur Jérôme BALOGÉ, Monsieur Marc THEBAULT, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Alain GRIPPON, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Dominique JEUFFRAULT, Madame Anne-Lydie HOLTZ, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Dominique SIX, Madame Agnès JARRY, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Carole BRUNETEAU, Monsieur Simon LAPLACE, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Sébastien PARTHENAY, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Sylvette RIMBAUD, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Christine HYPEAU, Madame Marie-Chantal GARENNE, Monsieur Elmano MARTINS, Madame Yvonne VACKER, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Monsieur Jacques ARTHUR, Madame Catherine REYSSAT, Monsieur Dominique DESQUINS, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Madame Elodie TRUONG, Monsieur Alain PIVETEAU, Madame Josiane METAYER, Monsieur Christophe POIRIER, Madame Nathalie SEGUIN, Isabelle GODEAU.

**Secrétaire de séance :** Simon LAPLACE

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, ayant donné pouvoir à Madame Jacqueline LEFEBVRE, Monsieur Guillaume JUIN, ayant donné pouvoir à Madame Sylvette RIMBAUD, Monsieur Fabrice DESCAMPS, ayant donné pouvoir à Madame Rose-Marie NIETO

**Excusés :**

Monsieur Luc DELAGARDE, Monsieur Amaury BREUILLE, Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU.

**Direction des Finances**

**Provision pour risques et charges de fonctionnement  
courant - Inscriptions comptables - Règlement  
amiable avec les Organismes de Gestion des  
Etablissements Catholiques d'enseignement (OGEC)**

Monsieur Alain GRIPPON, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Vu les articles L2321-2 29° et R2321-2 du Code général des collectivités territoriales ;

Le Code général des collectivités territoriales et l'instruction budgétaire M 14 prévoient de provisionner les risques dès qu'ils sont constatés, et notamment ceux liés à des contentieux.

La constitution d'une provision doit faire l'objet d'une délibération spécifique du Conseil municipal. Conformément à la législation, la collectivité verse une participation annuelle aux frais de fonctionnement des écoles privées.

La Ville de Niort est en litige avec les OGEC de plusieurs écoles privées sous contrat.

Par délibération en date du 24 novembre 2014, le Conseil municipal a validé un protocole d'accord qui prévoit un règlement amiable du présent litige.

Ce protocole détermine le montant de la participation communale, évalué, pour l'année 2008, à 760,69 € par enfant scolarisé en élémentaire, avec une actualisation pour les années suivantes selon l'indice de l'INSEE des prix à la consommation.

Le réajustement de cette participation pour les années 2006/2007 à 2013/2014 s'élève à un montant total de 845 041,05 €. Cette somme devra faire l'objet d'un versement en trois échéances sur les exercices budgétaires 2014, 2015 et 2016.

La première échéance sera versée sur les crédits inscrits au budget principal 2014. Il est nécessaire de provisionner les montants correspondant aux échéances 2015 et 2016.

Pour mémoire, par délibération, en date du 29 avril 2013, le Conseil municipal avait inscrit une première provision au titre de ce litige pour un montant de 100 000 €.

Il s'agit d'inscrire à présent au budget principal 2014, une provision complémentaire de 463 361,00 € pour couvrir les échéances 2015 et 2016.

La reprise de la provision s'effectuera sur le compte 7815.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- inscrire au budget principal une provision d'un montant de 463 361,00 € sur le compte 6815 correspondant à une dotation aux provisions pour risques et charges de fonctionnement courant.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour :	35
Contre :	7
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGÉ**  
L'Adjoint délégué

Signé

Alain GRIPPON